

Règlement Intérieur de Sécurité : Le FabLab au sein du Tiers-Lieu

Le FabLab est un espace collaboratif dédié à la création et au prototypage où sont mis à disposition des outils variés tels que des machines à commande manuelle et numérique.

Ce règlement intérieur a pour objectif de garantir la sécurité des utilisateurs, des machines et des lieux.

1. Règles Générales

Accès et utilisation : L'accès aux machines est réservé aux utilisateurs (inscrits ou invités) ayant suivi une formation à la sécurité et au fonctionnement des machines. Les personnes mineures doivent être accompagnées d'un adulte agréé par le tiers-lieu (parent, enseignant, éducateur...).

Responsabilité et assurance : Chaque utilisateur engage sa propre responsabilité en cas d'accident ou de dommage. Les utilisateurs doivent disposer d'une assurance Responsabilité Civile (RC) en cours de validité.

Hygiène et sécurité : Tous les utilisateurs doivent maintenir leur espace de travail propre et bien rangé. Les outils et matériaux doivent être rangés après utilisation. Il est interdit de laisser des outils ou des machines en fonctionnement sans surveillance.

Volume sonore : Utilisez les machines bruyantes en tenant compte des autres membres, des espaces et surtout du co-working.

2. Sécurité liée aux équipements

Accès : Utilisation strictement réservée aux membres formés.

A. Découpeuse et graveuse Laser

L'utilisation de la découpeuse laser n'est strictement possible qu'en présence du responsable de l'espace Fablab.

Sécurité de fonctionnement : Toujours vérifier que les matériaux utilisés sont compatibles avec la machine (certains matériaux dégagent des vapeurs toxiques). Ne jamais laisser la découpeuse laser sans surveillance durant son fonctionnement. Assurer une bonne ventilation de la pièce lors de l'utilisation.

Risques : brûlures ou d'incendie, veiller à toujours disposer d'un extincteur proche de la machine.

Ne jamais tenter de réparer ou d'ouvrir la machine en cas de dysfonctionnement, informer un responsable.

B. Imprimante 3D

Sécurité de fonctionnement : Ne pas toucher à la tête d'impression lorsque l'imprimante est en marche (températures très élevées). Laisser l'imprimante refroidir avant de retirer les pièces imprimées. Ne jamais manipuler les composants électriques lorsque l'imprimante est branchée.

Risques : brûlure, attention aux éléments chauffants (plateau, tête d'impression).

C. Découpeuse Vinyle

Sécurité de fonctionnement : Toujours couper l'alimentation après utilisation. Ne pas forcer la machine en cas de blocage, informer le responsable.

Risques : de coupures avec les lames, ne jamais toucher la lame directement.

E. Presse à Chaud

Sécurité de fonctionnement : Toujours éteindre et débrancher la machine après utilisation. Ne jamais forcer la presse si elle rencontre une résistance anormale, informer un responsable en cas de dysfonctionnement.

Risques : Brûlures dues à la chaleur. Ne jamais toucher la surface chauffante directement et utiliser des gants de protection si nécessaire.

3. Consignes d'évacuation et d'urgence

Incendie : En cas de déclenchement d'un incendie, évacuer immédiatement l'espace et suivre les consignes d'évacuation affichées. Les extincteurs doivent être accessibles à tout moment.

4. Propriété Intellectuelle

- Projets personnels : Chaque membre est propriétaire de ses créations.
- Partage : Le partage des fichiers et des projets est encouragé, mais non obligatoire.

5. Sanctions

- Dommages : Les utilisateurs négligents seront responsables des réparations.
- Avertissements : Après trois infractions, une suspension d'accès peut être appliquée.
- Exclusion : En cas de faute grave ou comportement dangereux, une exclusion définitive est possible.

6. Modifications du Règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment par l'équipe Made in Chimay.

Les membres seront informés des changements par e-mail ou affichage.